La facturation électronique en Région de Bruxelles-Capitale

Module 3 – Communication vers les fournisseurs et matériel de support

easy.brussels, l'agence de simplification administrative et d'amélioration de l'expérience usagers - www.easy.brussels





La communication vers les entreprises/fournisseurs est un point essentiel dans l'adoption de la facturation électronique



Communications à prévoir

- ✓ Mention dans les cahiers des charges de vos marchés publics
- ✓ Mention sur les bons de commande
- ✓ Courrier/e-mail pour refuser les factures envoyées dans un autre format

Objectifs

- Informer les fournisseurs de leur obligation d'envoyer les factures au format électronique, c'est-à-dire via le réseau Peppol et au format XML (pas par e-mail)
- Communiquer aux fournisseurs les informations que vous désirez voir sur les factures (ex: n° bon de commande)
- Guider les fournisseurs vers les documents de support où ils pourront trouver des informations sur comment envoyer une facture électronique





L'expérience a montré que les principales questions des entreprises sont:



Je dois envoyer une facture électronique à une administration publique. Comment faire?

Quelles sont les coordonnées Peppol de l'administration?

J'ai encodé une facture électronique : l'avez-vous reçue ?

Quel n° de bon de commande mettre sur la facture?

Je veux encoder ma facture via le portail en ligne Mercurius mais n'y ait pas accès ou n'y arrive pas J'ai envoyé une facture mais elle n'a pas encore été payée: rappel et demande de statut



easy.brussels a développé des documents de support pour vous aider dans votre communication vers les entreprises

Site internet

https://be.brussels/fr/fa cturation-electronique



Guide sur la facturation électronique, à destination des entreprises



Exemples de clauses pour vos cahiers des charges et bons de commande



Modèle de **courrier** pour informer les fournisseurs





Contenu: comment envoyer une facture électronique, coordonnées Peppol des différentes administrations, points de contact en cas de questions,...

Retrouvez ces documents sur https://be.brussels/fr/facturation-electronique/administration



En résumé



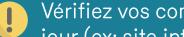
La **communication** vers les entreprises/fournisseurs est un point essentiel dans l'adoption de la facturation électronique: cahiers des charges, bons de commandes, courriers,...



Les **objectifs** principaux sont d'informer les fournisseurs de leur obligation d'envoyer les factures au format électronique, c'est-à-dire via le réseau Peppol et au format XML (pas par email), et de les guider sur comment envoyer une facture électronique;



Aidez-vous des documents supports développés par easy.brussels et publiés sur le site https://be.brussels/fr/facturation-electronique/administration



Vérifiez vos communications actuelles pour vous s'assurer que les informations sont à jour (ex: site internet)



Plus d'informations sur la facturation électronique: https://be.brussels/fr/facturation-electronique

